

<u>DECLARATION PREALABLE A LA CAPN</u> <u>DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU 13 DECEMBRE 2012</u>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La CAP nationale qui se réunit ce jour va se prononcer pour le $6^{\text{ème}}$ mouvement national des adjoints administratifs depuis la mise en place de la filière administrative unifiée.

Le SNAPATSI déplore le manque de concertation entre la DGPN et la DRH en matière de calendrier des CAP qui entraîne l'absence des représentants des directions centrales d'emploi.

Pour les représentants siégeant dans cette instance, il s'agit d'une lourde responsabilité que d'émettre un avis sur les vœux de mutation de nos collègues. En effet, des situations personnelles familiales, sociales ne peuvent être prises en compte lors de ce mouvement et ce du fait du « contingentement » du nombre de départ en autre de la Préfecture de Police de Paris.

Ces contingentements ont pour conséquence de bloquer des mouvements de mutation en chaîne. Tant sur des mobilités Ile-de-France vers la Province que de Province à Province. A partir du moment où dans un mouvement en chaîne une candidature est issue du SGAP Paris, l'ensemble de ces mouvements est remis en cause jusqu'à être annulés.

La paupérisation des personnels administratifs entraine de facto l'éloignement de leur domicile de leur lieu du travail dû à la cherté de la vie en Ile de France ou dans les grandes métropoles.

Ainsi, un grand nombre d'agents demandent légitimement une mutation pour se rapprocher de leur domicile.

Force est de constater que leur demande de mobilité n'aboutit pas du fait de leur non remplacement. Non remplacement engendré par une impossibilité d'arrivée en mutation ou par une absence de recrutement.

Le SNAPATSI en qualité de syndicat responsable, dans ses précédentes déclarations préalables a dénoncé le dysfonctionnement du dispositif des mutations, sur certains points des avancées peuvent être constatées mais sur le sujet crucial des recrutements, rien n'est fait.

De ce fait, en juillet 2012, le SNAPATSI lors d'une de ses rencontres avec le M. le Ministre, a remis un document qui portait entre autre sur la situation dramatique des effectifs des personnels administratifs sur le périmètre police dans certains bassin d'emploi. Non résigné le SNAPATSI comme à son habitude, a émis la proposition qu'un recrutement spécifique Ile de France soit mis en œuvre sans délai ce qui permettrait de fluidifier les mouvements de mutation et surtout de prendre en compte et de répondre à des situations familiales et sociales.

Cette proposition a été réitérée à Monsieur le Ministre par courrier pour que les 224 postes administratifs créés en 2013 aient une répartition géographique cohérente avec les besoins en recrutement et en plus qu'un recrutement exceptionnel d'adjoint administratif en 2013 soit organisé pour le SGAP de PARIS.

Sans prétention, le SNAPATSI pense que les directions d'emploi de la Police Nationale ne peuvent que soutenir notre proposition en matière de recrutement pour 2013.

Les représentants du personnel,